



## CHARTRE DES BÉNÉVOLES

### Nous vous souhaitons la bienvenue !

Afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous invitons à prendre connaissance de cette chartre avant de venir retrousser vos manches avec nous.

#### En tant que bénévole, je m'engage à :

- Me présenter au stand personnel 30 minutes avant le début de la tranche horaire.
- Respecter les horaires de travail annoncés sur ma *confirmation d'inscription*.
- Respecter les directives données par le responsable du poste de travail et je me réfère à cette même personne en cas de question.
- Ne pas vendre de l'alcool aux moins de 16 ans et de l'alcool fort aux moins de 18 ans, en cas de doute sur l'âge d'un client, je lui demande une pièce d'identité et je vérifie.
- Refuser de vendre de l'alcool à une personne en état d'ébriété avancée.
- Avertir le responsable de poste en cas de doute sur tout comportement suspect.

Chaque bénévole est individuellement responsable de ses actes. Aucune fraude et aucun vol ne seront tolérés, notamment le coulage derrière les bars. Le comité se réserve le droit d'exclure un bénévole en cas de comportement inadéquat. Tout acte répréhensible ou vol sera signalé automatiquement aux autorités compétentes.

Nous attendons de nos bénévoles un comportement respectueux envers les autres et nous vous invitons en particulier à modérer votre consommation d'alcool pendant vos heures de bénévolat.

**Un GRAND MERCI pour votre aide et que la fête soit belle !**

**La commission du personnel**  
Corinne Friedli & Valérie Maillard